

La Finlande mène l'offensive contre le changement climatique au Conseil de l'Arctique

Écrit par : Clara Young, L'Observateur de l'OCDE

Dernière mise à jour : 6 mars 2019



© Sam Kingsley/AFP

Si la glace semble un peu grisâtre en Arctique, ce n'est pas parce que nos yeux nous jouent des tours. Une étude menée pendant cinq ans par des chercheurs internationaux a démontré que les véhicules à moteur diesel, les usines fonctionnant au charbon et les activités nécessitant des combustibles fossiles rejettent de la suie, qui tourne dans l'air froid avant de se déposer, colorant la neige parfois jusqu'à la rendre noire.

Blanche, la glace réfléchit la chaleur ; noire, elle l'absorbe, ce qui la fait fondre plus rapidement que ne l'anticipaient les scientifiques dans l'Arctique. Selon les chercheurs, cette suie, également appelée carbone suie, pourrait contribuer à

hauteur d'un demi degré Celsius au réchauffement de la région. Et quand le nord se réchauffe, le reste du monde en pâtit.

Comptant huit États circumpolaires dont la Finlande, les États-Unis et la Russie, le Conseil de l'Arctique concentre son action sur le carbone suie. « Tout au long de sa présidence, la Finlande a consacré l'essentiel de ses efforts à la mise en application du programme-cadre du Conseil sur le carbone suie et le méthane », écrit le directeur du Centre Arctique à l'université de Laponie, M. Timo Koivurova. « Lors de leur réunion ministérielle de 2017 à Fairbanks, en Alaska, les membres du Conseil sont parvenus à un accord sur un objectif politique commun, soit la réduction des émissions de carbone suie d'au moins 25 à 33 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux atteints en 2013 ». La diminution visée des émissions de cette substance et d'autres polluants permettrait de réduire le réchauffement de l'Arctique de 0.2 °C d'ici 2050.

Le Conseil de l'Arctique intervient dans beaucoup d'autres dossiers et il a su, même si l'accord sur le carbone suie est volontaire, donner corps aussi à des accords juridiquement contraignants. La Déclaration de Fairbanks comprend ainsi l'Accord sur le renforcement de la coopération scientifique internationale en Arctique, en vertu duquel les membres s'engagent à coopérer pour faciliter l'accès des chercheurs à l'Arctique. Il vient s'ajouter aux deux autres accords juridiquement contraignants ratifiés par les membres du Conseil depuis sa création, en 1996 : l'un sur la préparation et les interventions nécessaires face à une pollution marine par des hydrocarbures, et l'autre sur les opérations de recherche et de sauvetage en Arctique.

Les résultats du Conseil de l'Arctique en matière de négociation d'accords sont importants. À mesure que fond la glace polaire et que s'ouvrent des voies de navigation, l'intérêt stratégique de l'Arctique s'accroît. Il réside dans le potentiel commercial qu'offrent les routes maritimes, la pêche et l'exploration gazière et pétrolière, mais aussi dans le potentiel militaire. En fait, contrairement à l'Antarctique, protégé par le Traité sur l'Antarctique signé en 1959, l'Arctique est peu ou prou un espace à conquérir. Étant l'institution multilatérale au niveau le plus élevé dans le Grand Nord, le Conseil de l'Arctique aura fort à faire pour que ses membres continuent de coopérer. Il accueille désormais 13 observateurs officiels absents de l'Arctique, dont la France, la Chine et l'Inde, et il ne fait aucun doute que ce nombre augmentera encore.

L'accent mis par le Conseil de l'Arctique sur l'environnement doit beaucoup à la clairvoyance finlandaise. Selon les termes de Timo Koivurova : « la Finlande a invité les sept autres pays détenant des territoires au-delà du cercle arctique (la Suède, le Danemark, le Canada, l'Islande, la Norvège, les États-Unis et l'URSS) à prendre part à des négociations, ce qui a conduit en 1991 à l'adoption de la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA) à Rovaniemi ». C'est ce qui entrainera la création du Conseil cinq ans plus tard.

Depuis lors, la Finlande a exercé par deux fois la présidence, qui tourne tous les deux ans. Son premier mandat a duré de 2000 à 2002 et le second s'achèvera en mai 2019, à la suite de quoi l'Islande prendra la relève.

Le Conseil de l'Arctique ne s'aventure pas sur le terrain des questions de sécurité, ce qui lui a permis de trouver des accords et de faire avancer la recherche sur des problématiques telles que l'infrastructure des télécommunications, la biodiversité, la santé et le bien-être psychologique des habitants. La lutte contre le changement climatique est l'une des priorités du second mandat de la Finlande. Cette dernière a organisé en septembre 2018 le Forum pour la résilience de l'Arctique, au cours duquel les participants de la région ont réfléchi à des solutions concrètes pour accroître la résilience face aux risques que crée l'évolution du climat. Elle a également plaidé en faveur d'une meilleure coopération entre les États de l'Arctique et l'Organisation météorologique mondiale, pour obtenir des scénarios climatiques plus précis.

La Finlande dirige aussi d'importants travaux sur le méthane et mène une action mondiale de sensibilisation à l'impact colossal du carbone suie sur le réchauffement climatique. Les niveaux de carbone suie ne sont curieusement pas régis par le régime des Nations Unies sur le changement climatique, lequel s'applique aux molécules qui demeurent longtemps dans l'atmosphère terrestre, comme le CO₂. Au contraire, les particules de suie restent dans l'atmosphère pendant une période bien plus brève – une semaine environ – et leurs rejets sont soumis aux lois sur la qualité de l'air. Pourtant, l'effet de la suie sur la banquise de l'Arctique influence profondément le réchauffement climatique, à telle enseigne que le carbone suie pourrait figurer dans les engagements futurs sur les contributions déterminées au niveau national découlant de l'Accord de Paris. À la suite de la Déclaration de Fairbanks de 2017, le Conseil de l'Arctique élabore actuellement une nouvelle série de recommandations qui doit être présentée en mai 2019 aux ministres des Affaires étrangères.

L'influence du Conseil de l'Arctique s'exerce au-delà du Grand Nord, les 13 pays qui ont le statut d'observateur pouvant eux aussi prendre des mesures de réduction de leurs émissions de carbone suie et de méthane. Certains d'entre eux établissent déjà des inventaires de ces émissions et rendent compte de leurs réductions dans le cas du carbone suie.

Six organisations de peuples autochtones siègent également au Conseil de l'Arctique. Bien que ces acteurs n'aient pas le même statut que les pays membres (ils sont « participants permanents »), ils concourent à l'élaboration du programme de travail. Uniques en leur genre, la structure hybride du Conseil et son expérience de la collaboration ont contribué à l'instauration d'importantes normes dans la région au cours des 23 dernières années. Mais avec une activité en plein essor, l'Arctique a d'autant plus besoin que les peuples et les États qui le

composent coopèrent. Souhaitons que les accomplissements du Conseil à ce jour en annoncent bien davantage.

©OCDE Observateur March 2019

Références

<https://arctic-council.org/> <https://arctic-council.org/>

www.sciencedaily.com/releases/2019/02/190220121935.htm

www.sciencedaily.com/releases/2019/02/190220121935.htm